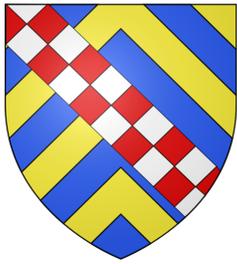


# Plan Local d'Urbanisme



## Commune de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE

### LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenus pour la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il traduit donc la politique municipale pour l'aménagement et l'urbanisme de Servigny-lès-Sainte-Barbe.

## Il repose sur 3 orientations générales

### 1. Préserver et mettre en valeur le cadre de vie des Servigniens

- 1.1. Préserver le patrimoine bâti de la commune
- 1.2. Mettre en place de nouveaux cheminements doux ou préserver les cheminements existants
- 1.3. Veiller au maintien de la qualité des espaces publics, adaptés aux besoins de la population

### 2. Organiser le développement raisonné du village

- 2.1. Concilier harmonieusement la structure historique du village-rue et la future extension de l'urbanisation (plusieurs sites à l'étude)
- 2.2. Veiller à une urbanisation future de qualité soucieuse de son environnement
- 2.3. Veiller à la mixité fonctionnelle et sociale sur le territoire
- 2.4. Inciter les initiatives en faveur des économies d'énergies et d'une gestion durable du territoire

### 3. Préserver l'environnement urbain et naturel

- 3.1. Préserver voire renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire communal
- 3.2. Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour atteindre une gestion économe et une optimisation du capital foncier
- 3.3. Assurer la préservation et la gestion de la ressource « eau »
- 3.4. Prendre en compte les notions de risque et d'aléa :
- 3.5. Lutter contre l'émission des gaz à effet de serre
- 3.6. Favoriser les économies d'énergie
- 3.7. Inscrire une production minimale d'énergie renouvelable